



Séance du conseil d'administration du CROUS
Du 13 décembre 2023

Délibération CA – 2023-12-13-04

Relative à la sortie de biens de l'inventaire comptable

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu le recueil des normes comptables des établissements publics

Vu l'instruction comptable commune du 22 décembre 2021

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 13 décembre 2023

- **Point de l'ordre du jour**
4 – Sorties d'actif
-

• **Article 1** : Après exposé de l'agent comptable, le Conseil d'Administration adopte les sorties d'actif présentées en annexe

Nombre de membres participant à la délibération : 13
Abstentions : 0
Pour : 13
Contre : 0

Fait à Limoges le 13 décembre 2023

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi